

Le dispositif Garantie Jeunes a pour objectif de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Mission Locale, en lien avec les services de l'Etat, est en charge de sa mise en œuvre.

**La Garantie Jeunes est un dispositif innovant d'accompagnement renforcé, d'une durée de douze mois, piloté par un conseiller référent, sur la base d'une contractualisation et d'une garantie de ressources de 484.82 € par mois pour chaque jeune, en appui au parcours d'accompagnement.**

La mission locale d'Aubervilliers organise tous les quinze jours une réunion d'information sur la Garantie Jeunes, à destination de tous les jeunes albertivillariens. Ces informations collectives se déroulent généralement les jeudis à 14h00.

Pour y participer, il faut s'inscrire à l'accueil (sur place ou par téléphone au 01 71 86 35 36) ou auprès de votre conseiller. Les prochaines informations collectives se dérouleront :

-le vendredi 12 juillet (à 14h00) ;

-le vendredi 26 juillet (à 14h00) ;

-le jeudi 01 août ;

-le jeudi 14 août ;

-le jeudi 29 août.

Lors de la réunion, une liste de documents pour constituer le dossier de candidature vous sera remise et un rendez-vous sera fixé pour réaliser un entretien individuel de motivation et d'éligibilité.

N.B. : pour intégrer le dispositif de la Garantie Jeunes, il faut être âgé de 16 à 25 ans, être ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé. Il y a de plus des conditions de ressources ; une grande disponibilité est également requise.